

Seine-Maritime

## Lycée catholique privé. À Bois-Guillaume, l'Institution Rey s'agrandit avec un édifice de 413 m<sup>2</sup>



Jean-Michel Radenac, chef d'établissement de l'Institution Rey, lycée catholique privé à Bois-Guillaume, a inauguré le 19 septembre l'extension de son établissement scolaire avec un nouvel édifice de 413 m<sup>2</sup>up>...

Pour faire face à l'augmentation progressive de ses effectifs, l'Institution Rey, sous la houlette de son chef d'établissement Jean-Michel Radenac, avait décidé, en consultation avec les soeurs de la Congrégation Enfant Jésus Providence de Rouen entre autres, d'une extension de son établissement. Objectif : offrir aux élèves des conditions de travail et d'apprentissage optimales. C'est en présence notamment du président de Région Normandie Hervé Morin, de la rectrice académique Normandie Christine Gavini-Chevet, de l'archevêque de Rouen Monseigneur Lebrun et d'un parterre de parents, professeurs et d'élèves que cette inauguration s'est déroulée.

« S'ouvrir en confiance à l'avenir, n'est-ce pas là, toute la finalité de tout éducateur »

Cet agrandissement aura nécessité un an et demi de travaux. Désormais, les lycéens peuvent bénéficier d'un tout nouveau terrain d'apprentissage flambant neuf avec six salles de 53 m<sup>2</sup> chacune, d'une salle informatique de 110 m<sup>2</sup> et enfin, d'une salle mixte de réunion de 250 m<sup>2</sup>.

Pour Jean-Michel Redenac, offrir les moyens à ces élèves de les accompagner au mieux dans leur projet d'avenir est un privilège et l'une des missions principale du corps enseignant : « **La jeunesse va vite, très vite. C'est un privilège d'être à leur côté pour les aider. Et puis, s'ouvrir en confiance à l'avenir, n'est-ce pas là, toute la finalité de tout éducateur ?** »

Ce projet d'agrandissement n'aurait pas été possible sans le soutien de la Région Normandie, qui depuis 2017 a investi 1,7 million d'euros au sein de l'établissement au titre du forfait externat et à hauteur de 297 000 € sous forme de subventions d'investissement.

Le forfait d'externat permet de financer le fonctionnement courant des établissements privés sous contrat, par principe de parité avec les établissements publics, comme l'a rappelé Hervé Morin : « **Tout enfant de la République doit bénéficier du même contrat, que ce soit dans le public ou dans le privé.** » Outre ce nouvel agrandissement, ces fonds ont permis par le passé la construction de sept salles supplémentaires, d'une salle informatique et d'une salle de conférences permettant d'accueillir élèves et parents.

La Région soutien t ses lycées privés

Les subventions d'investissement, basées sur une politique volontariste de la Région, permettent d'accompagner les projets immobiliers, d'équipements et d'infrastructures informatiques des lycées privés. En 2019, la Région a versé plus d'1,8 million d'euros de subventions d'investissement aux

établissements catholiques normands.

Florian Gambin



*C'est un édifice de 413 m2 que le chef de l'établissement Jean-Michel Radenac (médaillon) a été fier de présenter.*